



**TABLEAU DES MONTANTS DES GARANTIES ET DES FRANCHISES**

<b>FRAIS MEDICAUX - ASSISTANCE - RAPATRIEMENT</b>		
<b>GARANTIES</b>	<b>MONTANTS ET LIMITES DE GARANTIES</b>	<b>FRANCHISES</b>
<b>FRAIS MEDICAUX ET D'HOSPITALISATION DANS LE PAYS DE SEJOUR :</b> ✓ Frais restant à votre charge (hors frais dentaires) ✓ Soins dentaires d'urgence (caries)	Dans les limites suivantes : par personne assurée et par période d'assurance : 30.000 € par personne assurée et par période d'assurance : 100 €	Par sinistre : 80 € sauf pour les soins dentaires ou il n'y a pas de franchise
<b>ASSISTANCE-RAPATRIEMENT :</b> ✓ Organisation et prise en charge de votre Rapatriement médical  ✓ Prolongation de séjour à l'hôtel avec un maximum de 10 jours  ✓ Rapatriement du corps en cas de décès dont frais funéraires nécessaires au transport et un billet A/R pour un accompagnant lors du rapatriement du corps  ✓ Envoi de médicaments en Europe  ✓ Transmission de messages	Frais réels  70 €/ jour  Frais réels  Frais réels  Frais réels	Sans Franchise  Sans Franchise  Sans Franchise  Sans Franchise  Sans Franchise
<b>FRAIS DE RECHERCHE OU DE SECOURS :</b> dans la limite, par personne assurée et par période d'assurance de :	700 €	Sans Franchise
<b>ASSISTANCE JURIDIQUE DANS LE PAYS DE SEJOUR :</b> ✓ Remboursement des honoraires d'avocat	Dans la limite, par personne assurée et par période d'assurance de : 762 €	Sans Franchise

<b>RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE</b>		
<b>GARANTIES</b>	<b>MONTANTS ET LIMITES DE GARANTIES</b>	<b>FRANCHISES</b>
<b>DOMMAGES CORPORELS ET IMMATERIELS CONSECUTIFS</b>	Dans la limite de 3.000.000 € par sinistre	Par sinistre : 80 €
<b>DOMMAGES MATERIELS ET IMMATERIELS CONSECUTIFS</b>	Dans la limite de 30.000 € par sinistre	
<b>TOUS DOMMAGES CONFONDUS : CORPORELS, MATERIELS ET IMMATERIELS CONSECUTIFS</b>	Dans la limite de 3.000.000 € par événement	